



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 2-1/20

Au Conseil communal de et à Chavornay

11.01/CK/sw

Chavornay, le 27 janvier 2020

Armoiries de la Commune

Blasonnement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de définir les nouvelles armoiries de la commune de Chavornay.

La convention de fusion entre les communes de Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay et d'Essert-Pittet prévoit à son article 3 :

Les armoiries de la nouvelle commune sont celles de la commune de Chavornay qui se blasonnent comme suit : « Parti d'argent et de gueules à la couronne royale rodolphienne d'or, gemmée d'azur et de sinople, brochante ».

Toutefois, les autorités de la nouvelle commune se garderont la possibilité de réaliser de nouvelles armoiries.

Préambule

Les communes du Canton de Vaud ont adopté officiellement leurs armoiries entre les années 1920 et les années 1930. Afin de donner un cadre clair aux démarches des communes, le Département cantonal de l'Instruction publique avait institué la Commission des armoiries communales qu'il a rattachée aux ACV. Cette commission a fonctionné dès le mois d'avril 1921 et avait pour

mission d'aider, de conseiller et de préavisier les propositions d'armoiries communales avant qu'elles ne soient officiellement publiées par la Chancellerie cantonale.

Les décisions de cette commission, consignées dans des cahiers des procès-verbaux déposés aux ACV, ont été officiellement approuvées par un arrêté du Conseil d'Etat du 10 février 1925. Toutes les armoiries communales furent ensuite officiellement adoptées entre 1925 et 1931 via leur publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO).

L'usage des armoiries communales est réglementé par la Loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics (RS 232.21, adoptée par le Parlement suisse le 21 juin 2013).

Les origines des armoiries des trois villages

Chavornay: Chavornay fut propriété des rois de Bourgogne transjurane et l'on sait que Rodolphe Ier y tint un plaid en 927 (ou 928); il confirma à cette occasion l'élection d'un évêque de Lausanne. Plus tard, Chavornay eut des attaches étroites avec l'évêché de Lausanne, dont il reprit les émaux en 1921 pour le fond de ses nouvelles armoiries; il chargea ce champ d'une couronne royale en souvenir de son lointain passé.

Corcelles-sur-Chavornay: Au Moyen Age, Corcelles fit tout d'abord partie de la seigneurie de Bavois, dont il suivit les destinées un certain temps. Erigé ensuite en seigneurie particulière, Corcelles passa dans les mains de plusieurs familles. Selon la tradition, les habitants portaient le surnom d'hirondelles, qui rimait avec le nom de leur village. Figurant déjà sur des bannières de sociétés, ces gracieux oiseaux meublèrent les armoiries communales adoptées en 1923.

Essert-Pittet: Au XIIIe siècle, le village d'Essert-Pittet faisait partie de la seigneurie de Belmont. Il fut érigé en seigneurie particulière avant 1430, date à laquelle il est attesté comme fief de la famille noble de Baulmes. Puis il passa dans les mains de diverses familles et fut finalement acquis en 1573 par Nicolas de Hennezel, dont la famille conserva la seigneurie d'Essert-Pittet jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les armes des Hennezel ont été reprises intégralement par la commune en 1925

- **Chavornay:** Parti d'argent et de gueules à la couronne royale rodolphienne d'or, gemmée d'azur et de sinople, brochante.
- **Corcelles-sur-Chavornay:** D'or à cinq hirondelles de sable posées 2, 2, 1.
- **Essert-Pittet:** De gueules à trois glands d'argent.



But du Préavis

Actuellement, les signes héraldiques des armoiries de chacune des communes font référence à leur origine et à leur histoire personnelle.

L'objectif est de créer des armoiries qui fédèrent et qui permettent une reconnaissance visuelle légitime des trois communes. La recherche de symbolique est primordiale et doit être représentée comme l'ADN de chaque commune.

La Municipalité a étudié 2 variantes qui sont :

Variante 1

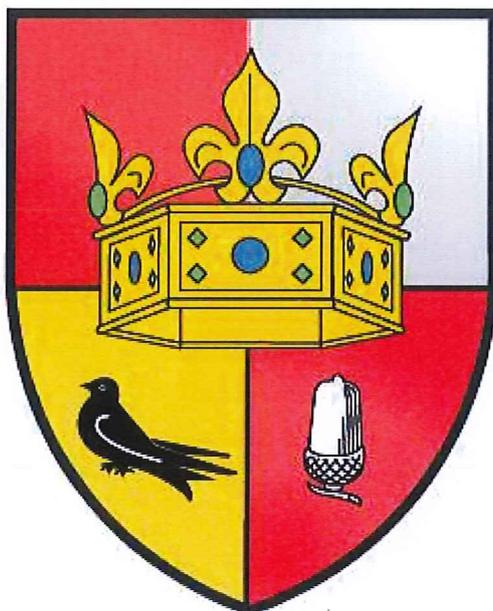
Conserver le principe adopté depuis la fusion, à savoir :

- ✓ Les armoiries officielles sont celles de Chavornay.
- ✓ Lors des manifestations locales, les trois drapeaux sont sortis dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation ainsi qu'à la place Union & Paix à Chavornay.



Variante 2

Adopter les nouvelles armoiries ci-dessous



L'écu proposé reprend les meubles et les émaux des anciens blasons dans la forme suivante :

Ecartelé au 1 de gueules, au 2 d'argent, au 3 d'or à l'hirondelle de sable et au 4 de gueules au gland d'argent, à la couronne rodolphienne d'or, gemmée d'azur et de sinople, brochante sur le tout.

Le nouveau blasonnement devra être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Incidence financière

Le choix de la variante 2 implique des frais liés au remplacement des drapeaux, de la papeterie et autres supports sur lesquels figurent les armoiries des villages.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité propose de choisir la variante 1, soit de conserver le principe adopté depuis la fusion.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce préavis et à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n°2-1/20
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

- De conserver le principe adopté depuis la fusion, à savoir :
 - Les armoiries officielles sont celles de Chavornay.
 - Lors des manifestations locales, les trois drapeaux sont sortis dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation ainsi qu'à la place Union & Paix à Chavornay.

Le Syndic

Le Secrétaire



Délégué de la Municipalité : M. Christian Kunze, syndic

Lexique :

Armoiries: Ensemble des emblèmes consacrés par l'art héraldique et constitués par des signes en couleur, distinctifs et symboliques, attribués à des familles, des villes, etc.

Héraldique: Qui a rapport au blason

Blason: En héraldique, le blason est une description qui identifie celui qui le porte. On parle aussi d'armoiries.

Blasonnement: Action de décrire ou de lire des armoiries

Chef: En tête ou en haut du blason

Gueules: De couleur rouge

Les émaux : azur, sinople, sable, gueules, pourpre

Les métaux : or et argent

Les traits de partition : coupe, parti, écartelé, chef

Meubles : animaux, végétaux, tête, arme, bande, barre, pal, etc...